

Groupe majoritaire Saint-Jean ma ville

Depuis le mois de juillet et les élections législatives provoquées par la dissolution de l'Assemblée nationale, la situation politique en France est instable. La nomination très tardive d'un gouvernement dont la composition elle-même est très controversée n'a pas été sans conséquences pour la gestion des collectivités.

Pendant plusieurs semaines, aucune décision n'a pu être réellement prise, aucune orientation politique nationale ou de financements n'étant fixée. Dès lors, l'ensemble des partenaires institutionnels de nos communes ont été plongés dans le doute et par conséquent, ont différé ou annulé leurs décisions.

Or, un grand nombre de projets municipaux sont dépendants de ces aides car le budget seul de la commune ne le supporterait pas et il n'est pas question d'alourdir la charge qui pèse déjà sur les contribuables.

Les seules décisions nationales prises depuis les élections jusqu'à ce jour l'ont été par le seul prisme de l'économie budgétaire et cela génère des situations graves sur le plan local. J'en veux pour preuve à Saint-Jean la suppression de deux classes décidée par l'Éducation nationale, alors que les effectifs globaux d'élèves n'ont pas diminué, et sans tenir compte des spécificités de notre territoire et de nos projets éducatifs.

Il s'agit encore du soutien pour la création du city-stade qui n'a pu nous être accordé, malgré le plan « 5 000 » stades du précédent gouvernement.

Malgré cela, nous voulons et nous devons investir pour l'avenir de la ville et construire ou faire évoluer les équipements nécessaires : aujourd'hui le city-stade, le boulodrome, les tiers-lieux jeunesse L'ANneXe et le Module, demain un nouveau gymnase et la Maison de l'Enfance et de la Famille, après-demain l'école Dissard...

L'échelon local en première ligne

Cette instabilité politique est aussi source d'inquiétudes pour les citoyennes et les citoyens, qui perdent confiance en l'action publique.

L'échelon local, et la Mairie en particulier, demeure encore le dernier point d'ancrage pour tous ces administrés. Il nous faut dès lors être à la fois innovants dans nos services publics, efficaces dans notre action, économes dans notre gestion, tout en étant à l'écoute de nos habitants.

À Saint-Jean, nous avons privilégié l'approche participative, afin de partager nos décisions avec les citoyennes et les citoyens et prendre en compte les expertises d'usage. Nous multiplions les outils traditionnels ou numériques pour permettre l'expression de tous : enquêtes, comités consultatifs, rencontres régulières, concertations par quartier ou par rue, site Internet dédié. Application numérique, formation des agents, organisation des accueils facilitent la réactivité de nos services.

À notre niveau, cette réactivité est essentielle et attendue par nos concitoyens : une intervention sur le domaine public pour un problème de voirie ou de propreté, une action immédiate de nos policiers municipaux, une réponse rapide à toute question posée...

Nous vous la devons et nous mettons tout en œuvre pour être vos partenaires du quotidien. —

L'équipe « Saint-Jean ma ville » autour du Maire, Bruno Espic.

Groupe Aimer Saint-Jean

Une nouvelle fois, les élus de la Majorité municipale veulent augmenter les impôts payés par les habitants de notre commune. Cette fois-ci, il s'agit, à partir de 2025, d'augmenter la part communale de la Taxe d'habitation de 60 % sur les résidences secondaires et les logements meublés donnés en location. Saint-Jean n'est pas une commune touristique contrairement à la côte ou la montagne, et très peu de logements sont concernés (une centaine) mais l'esprit est toujours le même.

Faire payer les autres pour augmenter les recettes plutôt que de faire des économies de fonctionnement.

Pour une part, ces résidences dites secondaires, sont des logements liés à une succession ou un aléa de la vie (divorce...). Elles n'ont pas vocation à rester dans cette situation et seront mises sur le marché immobilier en quelques mois ou années.

Sur un autre sujet, la multiplication des ralentisseurs illégaux sur notre commune finira par poser des problèmes. En effet, à la suite de plusieurs plaintes d'usagers, de victimes d'accident ou d'associations, une jurisprudence existe maintenant et les collectivités qui ont construit ces ralentisseurs sont maintenant systématiquement condamnées que ce soit en première instance, en appel ou en cassation.

Les frais de destruction ou de remise aux normes sont à leur charge en sus des coûts initiaux de construction, des frais judiciaires et des indemnités versées aux plaignants.

Les élus en charge de la gestion de ces collectivités doivent donner l'exemple en respectant la loi.

Nous ne militons pas pour une vitesse excessive en ville et il existe des équipements légaux pour assurer la sécurité des piétons : feux à déclenchement sur demande, écluses (chicanes), éclairage spécifique ou ralentisseurs conformes. —

Si vous souhaitez échanger avec vos élus de l'opposition ou proposer des actions, vous pouvez nous contacter par mail : aimersaintjean31@gmail.com

*P. Durandet, C. Boesh-Biay, B. Boulouys
et M. Mikhailoff*